Fiche de données de Sécurité

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

- NOM DU PRODUIT : CLAX SEPT 7RL1

- REFERENCE : 186

- FOURNISSEUR : JohnsonDiversey
9-11, avenue du Val de Fontenay
94133 - FONTENAY-SOUS-BOIS- Cedex

- Téléphone / Fax : 01.45.14.76.76 - Fax : 01.45.14.76.11

- E-mail / Site internet :

- Numéro d'appel d'urgence : 01 45 42 59 59

- Informations complémentaires - Type d'utilisation :
Liquide bactéricide à effet rémanent
pour le traitement du linge.

E-mail : FDSinfo-FR@johnsondiversey.com

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

- CORROSIF
R34 : provoque des brûlures
Le produit est classé dangereux, conformément au procédé de calcul de la Directive CE de classification pour les préparations.

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- Préparation liquide cationique.

Constituants contribuant aux dangers :
CAS N°67-63-0 2-propanol - Xi,F; R11-36-67 < 5%
CAS N°68989-00-4 Chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium 5-15%
C,N; R22-34-50
Indications complémentaires:
Le libellé des phrases de risque est mentionné dans le chapitre 16.

4 - PREMIERS SECOURS

- - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :
Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter immédiatement un spécialiste.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:
Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. En cas de lésions, consulter un médecin.
- EN CAS D'INGESTION:
Retirer le produit de la bouche et consulter immédiatement un médecin ou le CENTRE ANTI-POISONS : 01 40 05 48 48
- EN CAS D'INHALATION :
Retirer de la source d'exposition et installer l'accidenté dans une zone aérée. Si des difficultés respiratoires surviennent consulter un médecin.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction : CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Equipements de sécurité: aucune mesure particulière n'est requise.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : Port d'un vêtement de protection, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

- Précautions pour la protection de l'environnement :
Ne pas rejeter le produit.
Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur.

- Méthodes de nettoyage : Endiguer et absorber sur support inerte.
Recueillir dans un conteneur adapté étiqueté pour destruction par un centre agrée.
Eliminer les résidus à grande eau.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION : Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
Ne pas inhaler les vapeurs.
Ne pas mélanger avec les détergents classiques de type anionique.

STOCKAGE : Stocker le produit dans l'emballage d'origine fermé.
Stocker à température > -5°C, à l'écart d'une source de chaleur et des produits alcalins.
Préparation ne relevant pas de la législation sur les installations classées.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- COMPOSANTS AYANT DES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION:
CAS N° 67-63-0 2-Propanol (5%) - VLE (France)=980 mg/m3, 400ppm
EQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE PROTECTION:
Protection respiratoire: non nécessaire.
Protection des yeux: appareil de protection des yeux/du visage.
Protection des mains: gants de protection résistants aux produits chimiques en caoutchouc de type butyl ou nitrile (EN 374, catégorie III).
EQUIPEMENT SUR LE LIEU DE TRAVAIL :
Fontaine oculaire et lavabo.
Douche en cas d'utilisation de quantité importante de produit.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide limpide et incolore, à faible odeur caractéristique.

PH : en solution aqueuse à 1% : 3,1 - 3,4

Température de changement d'état :
peut cristalliser à température < -5°C

Point éclair : non applicable

Caractéristiques d'explosivité :
non explosif

Densité : à 20°C : 970 à 980 kg/m3

Solubilité : miscible à l'eau.

Information complémentaire :

10 - STABILITE ET REACTIVITE

- Produit stable, pas de réaction dangereuse connue.
Pas de produits de décomposition dangereux connus.
Ne pas mélanger avec des anioniques: formation d'un complexe qui précipite.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- EFFET PRIMAIRE D'IRRITATION:
  - peau: provoque des brûlures
  - yeux: provoque des brûlures
  - inhalation: fortement irritant, peut provoquer des oedèmes pulmonaires
  - ingestion:provoque des brûlures

  CLASSIFICATION CEE: CORROSIF
  MALADIES PROFESSIONNELLES: ce produit contient des substances (ammonium quaternaire et alcool) inscrites respectivement aux tableaux N°65 et 84.

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- Le produit ne doit pas être rejeté dans les eaux usées et les égouts sans dilution ou neutralisation.
  Dans les conditions normales d'utilisation, le produit ne doit pas causer d'effets néfastes sur l'environnement.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur, tant pour le produit que pour les emballages.
  Pas de rejets importants directement dans le milieu naturel, récupération et traitement par un organisme agréé.
  Nomenclature déchets:20 01 30 (détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29)

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- DESIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT:
  ADR/RID :UN 3265, LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (CHLORURE D'ALKYL DIMETHYL BENZYL AMMONIUM),8 ,II,
  IMDG:LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (CHLORURE D'ALKYL DIMETHYL BENZYL AMMONIUM), 8, UN 3265, II.
  AUTRES INFORMATIONS:
  Classe 8 - Code danger 80
  IMDG: Fiche de sécurité: F.A,S.B - Polluant marin: non
  La législation sur le transport contient des prescriptions particulières pour certaines classes de produits dangereux emballés en quantité limitée.

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- Marquage selon les Directives CE: le produit est classé et identifié suivant les Directives CE relatives à la classification et l'étiquetage des produits dangereux.
  Ingrédients responsables de la classification: Chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium
  Symbole : C corrosif
  Phrases R : R34
  Phrases S : S26-28-36/37/39-45
  Référence réglementaire française: Arrêté du 09/11/2004 modifiant l'arrêté du 05/01/1993 fixant les modalités d'élaboration et de transmission des fiches de données de sécurité.
  Toutes les fiches de données de sécurité de nos produits peuvent être consultées et/ou obtenues par Internet:www.diese-fds.com.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Règlement CE N° 648/2004 :

-

CONCENTRATION en %	< 5	5 à <15	15 à <30	30 & +
Agents de surface cationiques		X		

-

DESINFECTANTS	PRESENCE

- Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit, et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Utilisation uniquement réservée au secteur professionnel.
Date de mise à jour: FDS 186 - (11/10/2005)
Code formule: FADKM05W50

ANNEXE

Liste des phrases R : (AFISE 16/10/02)

R 1 : Explosif à l'état sec.
R 2 : Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 3 : Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 4 : Forme des composés métalliques explosifs très sensibles.
R 5 : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
R 6 : Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
R 7 : Peut provoquer un incendie.
R 8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R 9 : Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.
R 10: Inflammable.
R 11: Facilement inflammable.
R 12: Extrêmement inflammable.
R 14: Réagit violemment au contact de l'eau.
R 15: Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
R 16: Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.
R 17: Spontanément inflammable à l'air.
R 18: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur _ air inflam_ mable/explosif.
R 19: Peut former des peroxydes explosifs.
R 20: Nocif par inhalation.
R 21: Nocif par contact avec la peau.
R 22: Nocif en cas d'ingestion.
R 23: Toxique par inhalation.
R 24: Toxique par contact avec la peau.
R 25: Toxique en cas d'ingestion.
R 26: Très toxique par inhalation.
R 27: Très toxique par contact avec la peau.
R 28: Très toxique en cas d'ingestion.
R 29: Au contact de l'eau dégage des gaz toxiques.
R 30: Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation.
R 31: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R 32: Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
R 33: Danger d'effets cumulatifs.
R 34: Provoque des brûlures.
R 35: Provoque de graves brûlures.
R 36: Irritant pour les yeux.
R 37: Irritant pour les voies respiratoires.
R 38: Irritant pour la peau.
R 39: Danger d'effets irréversibles très graves.
R 40: Effet cancérogène suspecté _ preuves insuffisantes
R 41: Risque de lésions oculaires graves.
R 42: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 44: Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
R 45: Peut provoquerle cancer.
R 46: Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
R 48: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
R 49: Peut provoquerle cancer par inhalation.
R 50: Très toxique pour les organismes aquatiques.
R 51: Toxique pour les organismes aquatiques.
R 52: Nocif pour les organismes aquatiques.
R 53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 54: Toxique pour la flore.
R 55: Toxique pour la faune.
.../...

Liste des phrases R (suite) :

R 56: Toxique pour les organismes du sol.
R 57: Toxique pour les abeilles.
R 58: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
R 59: Dangereux pour la couche d'ozone.
R 60: Peut altérer la fertilité.
R 61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 62: Risque possible d'altération de la fertilité.
R 63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 64: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
R 65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R 66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R 67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R 68: Possibilité d'effets irréversibles